

A l'attention des opérateurs de la Santé mentale et des dispositifs mobiles de soutien à l'inclusion (CMI) agréés et subsidiés par FAVIQ.

Madame, Monsieur,

Vos observations et demandes d'augmentation de budget ou autres assouplissements quant aux modalités d'engagement nous sont bien parvenues et ont retenu notre attention.

Aussi, vu la situation, et sachant qu'il s'agit d'un projet prioritaire, il convient de lever les obstacles dans l'intérêt de la population en attente et non de rendre la situation plus complexe encore qu'elle ne l'est.

Le Cabinet de Madame la Ministre MORREALE a décidé d'assouplir les modalités d'engagement en autorisant l'employeur à engager un ETP pour la somme fixée qui remplacera la personne plus expérimentée.

Cette remplaçant.e permettra de justifier la subvention, d'un point de vue financier, les activités du ou des membres de l'équipe pluridisciplinaire plus expérimentés pouvant intervenir au bénéfice de l'objectif.

Cette organisation permettra aussi à de jeunes diplômés de se former auprès d'une équipe qualifiée, en la déchargeant de missions plus accessibles en fonction de l'expérience, le tout dans une fonction thérapeutique à temps plein, ce qui répondra à l'objection d'augmentation des temps partiels qui, il faut bien le constater, constituent une majorité des emplois du secteur pour des raisons inhérentes à son déploiement au fil du temps.

Cette disposition vient ainsi compléter la circulaire du 16 juin.

En vous remerciant pour votre collaboration.

Bien cordialement.

Christophe BURET

Responsable de la Direction Soins de Santé Mentale
Coordinateur des Commissions de convention

+ 32 (0)71 33 77 11 - +32 (0)71 33 71 76 (direct)- 0474 42 61 84 (GSM)

christophe.buret@aviq.be

Agence pour une Vie de Qualité

Direction des Soins de Santé Mentale

Direction Appui, Relations internationales et extérieures

Rue de la Rivelaine, 21 6061 CHARLEROI